



Les aides accordées
sont comprises
entre **1 000 €**
et **100 000 €**.



COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- > Présenter un plan précis d'investissements à long terme (au moins 5 ans) en adéquation avec les objectifs régionaux.
- > Présenter un plan prévisionnel d'exploitation à 5 ans.
- > Présenter une étude de faisabilité technique, économique et financière si le projet d'investissements dépasse 50 000 € HT.



QUELLE PRISE EN CHARGE ?

- > Pour les projets répondant aux objectifs de diminution de l'impact environnemental des activités et d'amélioration des conditions d'hygiène, de travail, de qualité et traçabilité des produits

20 % du montant HT des dépenses éligibles

- > Pour les autres projets

10 % du montant HT des dépenses éligibles

- > Pour les prestations immatérielles (frais d'architecte, maîtrise d'œuvre, études...)

dans la limite de 10 % du montant HT des dépenses

Les aides accordées sont comprises entre 1 000 € et 100 000 €.



MAREYEURS

Une aide à la création et à la modernisation
de votre entreprise



> **Coordination Région Basse-Normandie**
Direction Agriculture et Ressources Marines
02 31 06 96 98 / 02 31 06 98 95

Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde - BP 523 - 14035 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 06 98 98 - Fax : 02 31 06 95 95 - www.region-basse-normandie.fr



→ ÉDITO



Première pour la conchyliculture et le débarquement de coquillages, troisième pour la pêche : la Basse-Normandie possède une filière des produits de la mer de premier plan en France ! Ce secteur qui représente 8 500 emplois directs ou indirects, tire le meilleur parti d'atouts naturels : 471 kilomètres de côtes, espèces riches et variées en mer, eaux littorales de bonne qualité...

Mais les entreprises de ces filières vivent des évolutions structurelles majeures : contexte économique difficile, changements climatiques, modifications du cadre réglementaire et des conditions d'exercice de la profession. Pour aider les professionnels à anticiper et à trouver des réponses à court, moyen et long terme, la Région Basse-Normandie a révisé et adapté sa politique en faveur des ressources marines.

Objectifs ? Pérenniser, développer et valoriser ces secteurs économiques, dans le respect de l'environnement, de l'emploi et de la qualité des produits.

Ainsi, l'intervention régionale concerne quatre axes principaux :

- > **l'installation des jeunes pêcheurs,**
- > **la modernisation et le développement des outils de travail,**
- > **la qualité et la promotion des produits de la mer,**
- > **l'innovation** (projets pilotes).

Laurent Beauvais

Président de la Région Basse-Normandie



→ C'EST QUOI ?

Vous souhaitez créer, développer ou moderniser votre entreprise de mareyage ? La Région peut vous aider à financer vos investissements : construction et aménagement de bâtiment, achat de matériels, amélioration de circulation hydraulique...

Ces aides encouragent en particulier la diminution de l'impact environnemental des activités de l'entreprise (gestion des déchets, traitement des rejets, management environnemental) et l'amélioration des conditions d'hygiène, de travail, de qualité et de traçabilité des produits.

Elles ont aussi pour but de valoriser les produits frais et de développer des actions innovantes dans les domaines de l'eau et de l'énergie.



→ C'EST POUR QUI ?

- > Les entreprises de mareyage dont l'effectif est inférieur ou égal à 750 personnes ou dont le chiffre d'affaires est égal ou inférieur à 200 millions d'euros.
- > Leur siège et leurs investissements doivent être localisés en Basse-Normandie. Ceux-ci doivent profiter à l'économie régionale.
- > Les aides sont prioritairement accordées aux structures de 50 personnes et moins, qui présentent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 millions d'euros.

DÉVELOPPEZ
les actions innovantes
dans les domaines de l'eau
et de l'énergie.